

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 48

Artikel: Afrique et Madagascar

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270955>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHEZ NOUS ET A L'ÉTRANGER

Congrès de l'Union Chrétienne démocratique allemande [des femmes exerçant une profession active]

Congrès de l'Union Chrétienne démocratique allemande [des femmes exerçant une profession active]

Congrès de l'Union Chrétienne démocratique allemande [des femmes exerçant une profession active]

L'Union Chrétienne démocratique avait invité plus de quatre cents participantes à un congrès qui s'est tenu à Bochum, du 2 au 4 décembre 1964. Pour la première fois dans les annales des partis politiques de l'après-guerre, ce congrès a revêtu le caractère d'une conférence au sommet dans la République fédérale.

L'invitation avait été faite par le président, M. Conrad Adenauer, qui, malheureusement retenu au dernier moment par des questions plus urgentes (marché commun, prix des céréales, etc.), n'a pu ouvrir la séance. Mme Aenne Brauksiepe donna ainsi lecture du message adressé par l'ancien chancelier. M. Josef Duhues, ministre, ouvrit la séance et apporta le salut du gouvernement. Mme Aenne Brauksiepe fonctionne en qualité de présidente assistée de Mme Christine Teusch, ministre de la culture et de Mme Elisabeth Schwarzhaupt, ministre de la santé.

Les deux principaux discours du premier jour ont eu un succès remarquable et retentissant.

Après avoir dressé un tableau de l'activité de la femme dans tous les domaines, Mme Strecker pose la question suivante : « Voulons-nous la mère de famille occupée en dehors de son foyer ou alors quelle solution choisir pour elle ? » L'exposé détaillé et approfondi sur les thèmes : la femme dans le monde du travail, la femme telle qu'on l'imagine, la tradition et enfin la réalité, a captivé l'auditoire du haut point.

Le professeur Gerhard Möbus, de l'Université de Mainz, complète les renseignements donnés par la conférencière sur le plan philosophique-chrétien concernant la femme et le monde du travail de demain.

* * *

Le jour suivant, l'imposante assemblée se divisa en quatre groupes de 200 membres, les groupes 1 et 2 se réunirent le matin et les groupes 3 et 4 l'après-midi.

Les questions suivantes étaient à l'ordre du jour :

Groupe 1 : « Droit de travail, droit social et droit d'imposition ».

Présidente du groupe : Mme Elisabeth Schwarzhaupt. Conférenciers : M. Hermann Josef Russe, lic. économique nationale et M. Günther Felix, avocat, expert en matière d'impôt.

Groupe 2 : « La femme travaillant hors du foyer, vue par la presse, par la radio, par les films et la télévision ».

Présidente du groupe : Mme Gabrielle Strecker. Conférencier Professeur Karl Holzamer, Intendant de la télévision allemande II.

Groupe 3 : « Formation professionnelle ».

Présidente du groupe : Mme Christine Teusch, ministre de la culture. Conférencière : Mme Dorothée Wulms.

Groupe 4 : « Problème du logement ».

Présidente du groupe : Mme Rita Grabowski, dipl. ing. Conférencière : Mme Hedwig Orthaus.

En tant que Suissesse, j'ai été frappée de l'extraordinaire habileté de la femme allemande, capable de répondre en l'espace de 3 min., d'une façon nette et précise, aux questions posées. Même l'auditoire masculin, fort nombreux, ne cachait pas son étonnement. En outre, j'étais particulièrement heureuse de constater l'égalité parfaite qui régnait entre hommes et femmes d'un même parti, soit dans la direction du parti, soit dans les travaux du congrès, soit à l'occasion des réceptions.

Le dernier jour, rapport des quatre groupes a été fait à l'assistance, rapport qui portera quelques lumières à l'élaboration des nouvelles lois en République allemande.

La responsabilité des femmes

Mme Brauksiepe fait part que, lors du congrès de l'Académie politique de Loccum, l'an dernier, on a parlé de problèmes analogues concernant la femme d'une part et le travail de la femme d'autre part, à savoir que :

— la femme célibataire doit travailler ;
— la femme mariée sans enfant, peut travailler ;
— la femme mariée avec de petits enfants ne devrait pas travailler, ou, du moins, ne pas être obligée de travailler.

Dans son magnifique exposé, Mme Brauksiepe donne des précisions sur la responsabilité politique de la femme. Avec beaucoup de courage et de charme, elle a tout en rendant attentif l'auditoire : « Je sais qu'une femme doit toujours travailler deux fois plus qu'un homme, mais elle vaut être remarquée et pour pouvoir avancer ». Elle rappela les paroles de M. Rainer Barzel, fonctionnaire au Bundestag, prononcées dans le courant de cette année à Munich : « Qui ne veut pas reconnaître les relations qui doivent exister entre la politique d'Etat et celle de la société, fait de la politique, mais de la politique sans système et sans discipline » et Mme Brauksiepe dit encore que les charges du passé comme les principaux problèmes de notre temps sont affaire d'hommes et de femmes.

Je pensais alors à la femme suisse, qui, elle aussi sait parfaitement que pour former la société, il faut des hommes et des femmes. Tous les problèmes suisses touchent autant les femmes que les hommes. Hélas, il ne suffit que de penser à la nouvelle loi des caisses maladies pour se rendre compte de l'inégalité qui existe entre les deux sexes. A partir du 1er janvier prochain, la femme payera jusqu'à 10 % de plus que les cotisations ! Il ressort donc clairement que cette injustice n'existe nulle part ailleurs que dans notre pays.

On n'accorde pas à la femme le droit de se prononcer sur les lois qu'elle doit subir à son détriment. Reppelons, à cet effet, l'article 4 de la Constitution qui garantit à chacun les droits égaux, malheureusement sur le papier seulement ! A Neuchâtel, où la femme a le droit de vote, les lois cantonales ont été modifiées supprimant ainsi cette inégalité.

La présidente cita encore les paroles de l'historien anglais de la civilisation, M. Toynbee, « le plus grand châtiment pour ceux qui ne s'intéressent pas à la politique est, tôt ou tard, de se laisser gouverner par ceux qui ont la politique en mains ». Nous, femmes suisses, nous ne voulons pas d'esclavage politique, car nous estimons avoir le droit de nous prononcer dans les affaires politiques tout comme les hommes. Pourquoi la femme devrait-elle mendier ses droits politiques ? Ceci n'est certes pas digne d'elle. Elle mérite davantage.

* * *

Je me suis un peu égarée sur la politique suisse... aussi je m'empresse de revenir sur le point le plus important de ces journées instructives et enrichissantes, je veux parler du discours du chancelier Ludwig Erhard. Sur un ton charmant, il a fait le tour d'horizon de la politique intérieure et extérieure de son pays. Par ailleurs, j'ai eu l'insigne honneur de me trouver à la table présidentielle et de saluer personnellement le chancelier de la République fédérale.

Pour clôturer ce magnifique congrès, nous avons eu le privilège de visiter l'ultra moderne université de Bochum qui ouvrira ses portes l'automne prochain. Fait remarquable, les homes pour étudiants sont conçus pour recevoir 10 000 à 20 000 personnes. Ce sera là une cité spirituelle dans la métropole du charbon de la Ruhr.

Pour une Suissesse privée de droits politiques, le congrès a été une école de démocratie vivante qui, sans aucun doute, n'aurait pas eu lieu sans l'activité de la femme dans la République allemande.

Tirons donc de ce congrès les leçons qui s'imposent : droits égaux pour la femme suisse et c'est avec cela seulement que nous aurons une vraie démocratie.

Marg. Fux-Pianzola

SINGAPOUR

Les ombres de la Ville Lumière

Paris est une ville dont rêvent bien des jeunes filles lorsqu'il est question pour elles d'aller passer l'été à l'étranger et, pour les Suisses, la ville-lumière est un véritable pôle d'attraction. Malheureusement, nombreuses sont celles qui sont décées.

Pour éclairer le public et diverses institutions, l'Ecole sociale de Genève a chargé une de ses élèves, Mme Bouysou-Chenou, de faire une enquête dans la capitale française auprès des jeunes Suisses qui se trouvent au pair à Paris. Elle a constaté que 40 % d'entre elles s'étaient placées sans passer par un office de placement. Elles ignorent toutes les démarches nécessaires pour que leur situation fut régulière à l'égard de l'administration française.

Il faut remarquer que le public et les jeunes filles ne reçoivent pas dans leur école, leur paroisse, les services sociaux, les informations les prévenant des risques courus. Le Secrétariat social des Suisses à Paris n'a pas le personnel voulu pour faire face à la situation. On ne s'occupe que des cas urgents : rapatriements, recherches de disparus, etc. En 1961, sur trois disparus, deux n'ont pas été retrouvés.

La création d'un foyer d'accueil, avec sociétariat donnant des renseignements serait nécessaire. En attendant, il ne faut pas partir au pair pour Paris sans avoir toutes les informations désirables sur la famille par laquelle on est engagé.

Ajoutons que Mme Bouysou, parlant avec une égale aisance l'allemand et le dialecte, le français et l'italien, était fort bien choisie pour mener cette enquête parmi nos jeunes compatriotes.

Le service familial

Le 16 novembre, à l'Union des femmes, l'Association genevoise pour le suffrage féminin avait convié ses membres à entendre une conférence sur un regroupement nouvellement fondé : l'Association du service familial.

M. Pierre Zumach, président du comité, a exposé le but de ses efforts : venir en aide aux mères de famille qui trouvent beaucoup moins d'aide que jadis, lorsqu'elles ont des enfants à élever.

Cette association n'a besoin de fonds que pour

le départ. Elle veut, à l'avenir, tourner par ses propres moyens. En effet, les familles qui recourent à ses services rétribuent l'aide qu'ils reçoivent et l'on espère que les dépenses courantes seront couvertes par les bénéfices de magasins.

Pour le moment, on s'attache à offrir de l'aide dans les quartiers excentriques, dans les cités satellites. On a fondé à Meyrin et au bout, Car-Vogt une garderie d'enfants modèle où les mères peuvent laisser leurs petits jusqu'à 6 ans, lorsqu'elles sont obligées de s'absenter. On trouve un magasin de jouets sélectionnés à la rue Etienne-Dumont, ainsi qu'à Chêne et à Meyrin. On peut y obtenir des informations sur les services existants, par exemple des « baby-sitters ».

La présidente, Mme Prince, remercia chaleureusement le conférencier qui répondit aux questions posées par les auditrices que ce projet intéressait vivement.

150 ans de peinture féminine

Conférence de Mlle Marie Martin, donnée au Club de Genève des femmes de carrières libérales et commerciales

On ne saurait résumer une conférence fort intéressante et très vivante où les noms, les faits, les dates et même les citations abondent. Cherchons néanmoins à en donner une impression.

Il ne se dégage aucune unité de ce survol de 150 ans de peinture féminine genevoise. Peu de temps avant 1814, l'enseignement des beaux-arts s'organise à Genève et, en 1790, s'ouvre la première classe destinée aux jeunes filles. Parallèlement, l'enseignement privé continue à se développer. Le début de la période envisagée nous fait assister à la création du Musée Rath et nous permet de suivre la vie de Mlle Henriette Rath, miniaturiste, portraitiste sur émail de plus grand talent, qui eut une vive influence sur son épouse.

Des noms connus, d'autres qui le sont moins, marquent la fin des années 1800. Citez, entre autres, Mmes Munier-Romilly dont la renommée fut portefeuille fût mondiale ; Emilia Letoux-Giraud ; Pauline de Beaumont et ses paysages tourmentés ; Elisabeth de Stotz et ses croquis si vivants ; Aimée Rapin, pastelliste et portraitiste qui, privée de bras, peignait avec les pieds ; Berthe Lässieux, marquée par le néo-impressionnisme ; Alice Bailly et son sens de la décoration, cubiste à ses heures.

Des artistes nombreuses se voient à l'enseignement : Mmes Sarkisoff, Sophie de Niederhausern, Jane Soldano Giacomini-Piccard, etc. Signe certain de richesse artistique, la plus grande diversité règne dans les sujets traités (portraits, paysages, natures mortes, scènes de genre) et dans la manière de les rendre (huile, pastel, aquarelle, dessin, lithographie, eau-forte), mais toutes ces femmes tendaient au même but si bien défini par Elisabeth de Stotz : « Ce n'est pas à nous à tracer notre plan de vie, mais c'est à nous de faire valoir nos dons. »

Réunions et Conférences

Dimanche 24 janvier

Lyceum - 3, promenade du Pin, 16 h. 45 - Un air de Genève, poètes et compositeurs genevois, par S. Huber et A.-M. Bonifas au piano.

Dimanche 31 janvier

Lyceum - 3, promenade du Pin, 16 h. 45 - Concert (Bach, F. Martin, Schumann, Ravel), par Mme N. Wicklfalder, pianiste, 1er prix du Lyceum de Suisse et de Cérenville 1964.

Rapport de l'aide aux isolés

En 1963, l'Aide aux isolés a pu s'occuper de 120 personnes isolées ou handicapées, soit près d'une trentaine de plus que l'année précédente, grâce aux 81 assistantes bénévoles qui ont apporté à leurs anciennes ou nouvelles amies, leur sympathie humaine, leur bonne volonté et un peu d'air de dehors ! Elles leur ont également rendu quelques menus services toujours très appréciés : transports à l'hôpital, démarches diverses, courses en voiture, par exemple pour permettre à une épouse qui travaille de rendre visite chaque semaine à son mari hospitalisé. L'Aide a pu aussi offrir à quelques personnes très âgées un léger subside qui leur permet de faire leur lessive à l'extérieur, ou encore aider des malades à suivre un régime strict. Avec l'Aide de la Croix-Rouge genevoise, elle a fait distribuer du combustible dans les cas particulièrement urgents, l'hiver 1962-1963 ayant été très rigoureux.

Des visites à l'hôpital sont aussi fréquemment nécessaires, les isolés payant souvent un lourd tribut à la maladie.

Toutes ces activités prennent du temps et il faut remercier vivement les collaboratrices de l'aide. En 1963, elles ont été un plus nombreuses qu'en 1962.

INSTITUT DE BEAUTE

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4 Genève
Tél. 24 42 10 Membre de la FREC



Ecole pédagogique privée LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

- FORMATION de gouvernantes d'enfants de jardiniers d'enfants et d'institutrices privées

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous

FLORIANA
Direction : E. PIOTET
● PRÉPARATION au diplôme intercantonal de français

Confections soignées pour enfants

R. G.